SNUipp Hors de France

Compte-rendu de la commission nationale de l'aide à la scolarité

18 et 19 décembre 2013

Il a été constaté qu'un nombre non négligeable de commissions locales se sont tenues sans les représentants des personnels (et même parfois sans les parents d'élèves). ***Nous rappelons qu'il est indispensable que les représentants du SNUipp y soient présents*** *: ils connaissent les familles et les élèves et peuvent intervenir dans les décisions d'attribution de quotités ou sur l'étude des dossiers des collègues résidents.* ***Lors de la présentation de la section syndicale, il faut communiquer au consulat les noms des représentants qui siègeront en CLB et demander à y être invité.***

Bilan définitif 2012/2013 (rythme nord) et quasi définitif 2013 (rythme sud)

- ***En 2011-2012 : 24.872 bénéficiaires pour un montant total de 88,47 M€***
- ***En 2012-2013 : 26.249 bénéficiaires (+5,1%) pour un montant total de 101,37 M€ (+14%)***

2012 - 2013	Boursiers	Montant	Montant moyen/boursier	Montant moyen frais scolarités
Rythme nord	**24461**	**91,39**	**3736**	**4263**
	+ 6,3 %	+14,7%	+7,8%	+ 8%
Rythme sud	**1788**	**9,98**	**5582**	**4611**
	-3,8%	+8%	+12,2	+11,3

NB : Ces chiffres intègrent les mesures d'accompagnement liées à la suppression du dispositif de prise en charge (586 enfants pour 1,87 M€ ont bénéficié d'une bourse dans ce cadre).

Campagne 2013-2014 (rythme nord) et 2014 (rythme sud)

Cadre budgétaire

Cette nouvelle campagne d'aide à la scolarité est marquée par la mise en place du nouveau dispositif :

- Calcul sur la base d'un quotient familial
- Attribution d'enveloppes limitatives aux commissions locales

Ainsi, la dotation globale définitive 2013 pour les bourses scolaires est « verrouillée » à hauteur de **103,52** M€ (programme 151 de la DFAE).

Rythme nord

L'enveloppe limitative globale s'est élevée à 90 M€. 100 postes ont exprimé des besoins inférieurs à l'enveloppe attribuée, 60 autres ont sollicité un dépassement et ont obtenu satisfaction.

La quotité accordée baisse de 4 points. Les effets du nouveau barème se sont fait plus particulièrement sentir à Barcelone, à Madrid, à Francfort ou à Munich. 43,6% des bénéficiaires ont une bourse à 100%.

Rythme sud

L'enveloppe des besoins exprimés étant supérieure de 20,4% aux prévisions, l'enveloppe limitative a été fixée à 9,77 M€ après dialogue de gestion avec les postes. La plupart des CLB ont du pondérer à la baisse une majorité de dossiers pour contenir le dépassement.
Baisse de 1,5% du nombre de boursiers. 28,4% des bourses à 100%. Quotités accordées en baisse de 3 points.

Proposition d'attribution de bourses après les 2e CLB (rythme nord) et les 1e CLB (rythme sud)

Zone	Nb de postes	Nb de boursiers	Variation nb boursiers (%)	Montant (M€)	Coût moyen annuel/élève (€)
Afrique	40	8267	-1,1%	23,07	2791
Maghreb	10	3285	+1,5%	8,68	2641
Amérique centrale et du sud	14	1337	+0,7%	5,52	4128
Amérique du Nord	14	1508	-13%	13,65	9053
Asie	30	2163	+0,9%	10,22	4726
Europe	40	5134	-4,2%	22,33	4350
Moyen Orient	13	1652	-1,3%	5,73	3470
Rythme Sud (1ère CLB 2013)	12	1650	-1,5%	9,62	5831
TOTAL	**173**	**24996**	**-4,77%**	**98,82**	**3953**

Observations

Nombre total de bourses accordées en baisse : 24.996 contre 26.249 l'an dernier, soit une baisse de 4,77%. La baisse est plus sensible en Europe et en Amérique du nord.

Bilan du nouveau dispositif

Personnels résidents

30 enseignants résidents ont bénéficié de l'aide à la scolarité (totale ou partielle) pour un montant de 43.263 €. Il est à noter que, depuis la prise en compte de l'avantage familial en déduction des frais de scolarité, le montant des bourses attribuées aux résidents a été divisé par 10 !
L'avantage familial n'est pas pris en compte pour le calcul de la bourse parascolaire.

Contribution progressive de solidarité

Garde fou du verrouillage budgétaire mis en place au moment de la réforme, cette contribution ne sera pas appliquée pour 2013/2014 et 2014. Les commissions locales ont disposé de suffisamment d'autonomie en appliquant d'elles mêmes des pondérations à la baisse pour ne pas dépasser leur enveloppe. Certaines familles en difficulté ont cependant bénéficié de pondérations à la hausse.
La CPS correspond à une baisse de deux points pour les quotités comprises entre 1 et 79%, d'un point pour les quotités comprises entre 80 et 99%. Les quotités à 100% ne sont pas concernées.

L'indice de parité de pouvoir d'achat reste inchangé

La plupart des commissions locales ont pourtant jugé insuffisante la part consacrée au logement dans la détermination de cet indice (30%, les 70% restants correspondant au coût de la vie), notamment pour les familles les plus modestes. Il est décidé que les CLB qui rencontreront des difficultés se verront attribuer des moyens particuliers.

Familles monoparentales

La disparition du point de charges « garde d'enfants » pénalise particulièrement les familles monoparentales à bas revenus qui font les frais du nouveau dispositif. Les quotités accordées à ces familles baissent de 8 points. Le nouveau calcul ne prenant en compte que les revenus du parent qui a la garde de l'enfant, les familles monoparentales boursières sont désormais plus nombreuses. Pour autant, la CNB décide de ne pas modifier le calcul de la bourse et propose d'attribuer une enveloppe spécifique aux CLB confrontées à ces difficultés.

Relèvement des seuils d'exclusion pour patrimoine immobilier dans certains pays

Patrimoine mobilier : 50.000 € et 100.000 € (pour 9 CLB)
Patrimoine immobilier : 150.000 €, 200.000 € et 250.000 € en fonction des demandes

Déscolarisation des élèves boursiers

1893 élèves bousiers ne sont pas scolarisés, ce chiffre reste relativement stable par rapport aux années précédentes mais on relève une nette augmentation de la déscolarisation pour raison financière, notamment à Madagascar (à l'exemple de Tulear en raison du nouveau barème des bourses ou de la suppression des exonérations pour les enfants des recrutés locaux).

Frais de scolarité

Ils augmentent plus vite que la bourse. Ci-dessous, l'évolution des écolages par zone géographique depuis l'année dernière.

Zone géographique	Moyenne frais de scolarité €	Evolution %
Europe	4 843,36 €	+3,94%
Afrique du Nord	2 263,78 €	+ 6,21%
Amérique du Nord	12 367,62 €	+ 6,65%
Amérique Centrale et Sud	3 601,48 €	+ 10,97%
Asie Océanie	6 248,17 €	+ 3,30%
Afrique	2 434,11 €	+ 5,79%
Proche et moyen orient	3 585,32 €	+ 11,21%

Etablissements partenaires

- le plus cher : Ecole internationale des Nations Unies New York USA (22.653 €)
- le moins cher : collège de Mazenod Cameroun (183 €)

Etablissements conventionnés

- le plus cher : Lycée français La Pérouse de San Francisco USA (15.033 €)
- le moins cher : Collège français d'Antsirabé Madagascar (1043 €)

EGD

- le plus cher : Lycée français de Pékin (8196 €)
- le moins cher : Lycée français de Pondichery (1733 €)

Par statut, les établissements « partenaires » sont, en moyenne, bien plus chers que les EGD et les conventionnés.

Etablissements homologués (ou « partenaires »)

Le SNUipp interpelle la CNB au sujet du maintien de l'homologation de certains établissements « partenaires ». Ces écoles, dont le fonctionnement reste très éloigné des principes de l'enseignement français, continuent pourtant de bénéficier des subventions de l'Etat…

Conclusion

La DFAE (Direction des Français de l'étranger) et l'AEFE se félicitent de la mise en place « réussie » du nouveau barème. Bien des éléments tempèrent pourtant ce satisfécit. Pour le SNUipp, la réforme a entraîné :

- une diminution du nombre de bourses accordées
- un effritement des quotités de bourse et la diminution du nombre de quotités à 100%
- un plus grand nombre de déscolarisations d'élèves pour motif financier

Le budget global a été contenu car les commissions locales ont mis en place un système d'autorégulation de leur enveloppe en procédant à de nombreuses pondérations des quotités à la baisse.

Par ailleurs, le DFAE propose l'attribution d'une enveloppe d'intervention à hauteur de 2% des crédits afin de répondre à des problèmes spécifiques (familles à revenus modestes, aides sociales, augmentation des demandes…) plutôt que de toucher au barème, ce qui témoigne d'une gestion pour le moins caritative des dossiers.

Le SNUipp, rappelant la diminution de 9 M€ de la dotation à l'agence (tandis que celle des bourses s'est accrue de 8.5 M€), ne voit pas comment les frais de scolarité ne pourraient continuer d'augmenter. Dans un tel contexte, la mission de réflexion sur les frais d'écolages, confiée à la sénatrice Claudine Lepage et au député Philip Cordery, ne risque guère de déboucher sur une solution miracle.